

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom et code du produit: SILAFIL liant poudre ponçage

37

Utilisation de la substance/préparation:

Nom, adresse de la Société:

Knuchel Farben AG
Farben + Lacke
Steinackerweg 11
CH-4537 Wiedlisbach



Tel: +41 (0)32 636 50 40

Fax: +41 (0)32 636 50 45

Téléphone d'urgence : 145 (+41 (0)44 251 51 51)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classe de danger: Xi Irritant
F Facilement inflammable

11 Facilement inflammable.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique: nitrocellulosehaltiger Lack

Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement:

EINECS-No.	Noms	Symb.	Gamme de concentration
203-625-9	Phrases R Numéro d'enregistrement REACH toluène 11-38-48/20-63-65-67	Xn,F	2.5 - 10
205-500-4	acétate d'éthyle 11-36-66-67	Xi,F	10 - 25
200-662-2	acétone 11-36-66-67	Xi,F	25 - 50
204-658-1	acétate de n-butyle 10-66-67		10 - 25
200-661-7	propane-2-ol 11-36-67	Xi,F	2.5 - 10
205-016-3	phtalate de diallyle 22-50/53	Xn,N	< 2.5

Voir le texte complet des phrases au paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

Cas général:

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation:

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres.

A ne pas utiliser: pulvérisation d'eau.

Recommandations:

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistelage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail.

Stockage.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 15 et 30 °C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites.

Valeurs limites d'exposition pour:

EINECS-No.	Noms	VLE	VME	
203-625-9	toluène	150.000	100.000	ppm
205-500-4	acétate d'éthyle		400.000	ppm
200-662-2	acétone		750.000	ppm
204-658-1	acétate de n-butyle	200.000	150.000	ppm
200-661-7	propane-2-ol	400.000	0.000	ppm
205-016-3	phtalate de diallyle		5.000	mg/m3

Protection individuelle.

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains:

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau:

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect: flüßsig

siehe Etikett

Odeur: arttypisch

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair:	-20	°C	DIN 53213
Température d'auto-inflammation:	420	°C	
Limite inférieure d'explosion:	2.3	Vol.%	
Limite supérieure d'explosion:	13.0	Vol.%	
Pression de vapeur: à 20 °C	126.86	mbar	
Densité relative: à 20 °C	0.87	g/cm ³	
Hydrosolubilité:	teilweise löslich		
Viscosité: à 20 °C	25 s 6 mm		DIN 53211
Pourcentage de volatile en poids:	85	%	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR:

EINECS-No. Noms
Classification
Numéro d'enregistrement REACH

Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR, catégorie 1 ou 2.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Résultats de l'évaluation PBT:

EINECS-No. Noms
Classification
Numéro d'enregistrement REACH

Les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Codes de déchets:

080111 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

ADR/RID Classe: 3
Nom sur doc. de transport: 1263
Code de danger: 33
 FARBE
Groupe d'emballage: II
Fiche signalétique du danger: 3
Code de restriction
 concernant les tunnels: D/E

IMDG Classe: 3
Fiche signalétique du danger: 3
EmS: F-E, S-E
n° ONU: 1263
proper shipping name: PAINT
Groupe d'emballage: II
Marine polluant: n.a.

ICAO/IATA Classe: 3
Fiche signalétique du danger: 3
n° ONU: 1263
proper shipping name: Paint
Groupe d'emballage: II

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

évaluation de la sécurité chimique:

EINECS-No. Noms

 Numéro d'enregistrement REACH

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Aux termes de la directive 1999/45/CE, définissant les critères de classification et conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses, le produit est étiqueté comme suit:

Classe de danger:
Xi Irritant
F Facilement inflammable

Contient :
n.a.

Phrases R:
11 Facilement inflammable.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et
abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et
lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 23 Ne pas respirer les vapeurs.

Dispositions particulières concernant l'étiquetage de certaines
préparations:

n.a.

COV:

COV(g/l) DIN ISO 11890: 741.845

COV(g/l) ASTM D-3960-1: 741.845

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 3:

- 11 Facilement inflammable.
- 38 Irritant pour la peau.
- 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas
d'exposition prolongée par inhalation.
- 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour
l'enfant.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas
d'ingestion.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et
vertiges.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures
de la peau.
- 10 Inflammable.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner
des effets néfastes à long terme pour l'environnement
aquatique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de Dangereuses Substances réglementaires.
